

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 4 décembre 2020

Présents : Gérard BRUN – Jean-Jacques DUSSART - Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES - Magali JOLIBOIS - Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Lydie CLAVEAU

Compte-rendu de la séance du 2 octobre 2020 :

Après avis du conseil municipal, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Indemnités au Trésorier :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une délibération afin de pouvoir payer annuellement au Comptable du Trésor Public son indemnité de budget. Pour l'année 2020, le montant de l'indemnité s'élève à 30.49 € bruts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention, accepte de verser au Comptable du Trésor Public ses indemnités de budget.

Personnel :

Paiement des heures supplémentaires :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public demande à la commune une délibération « mise à jour » afin d'autoriser le paiement des heures supplémentaires des agents.

Certains agents titulaires à temps complet peuvent effectuer des heures supplémentaires. Ces dernières sont faites en accord avec les élus responsables (Maire ou Adjoint) et sont soit récupérées soit payées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'appliquer le régime d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les filières administrative et technique
- Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite 25 heures mensuelles par agent
- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par les élus et ces derniers décideront soit de la rémunération soit de la récupération
- Que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} décembre 2020.

Création de poste – modification du tableau des effectifs au 1er février 2021 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin d'être en accord avec la réglementation.

Le tableau des effectifs serait modifié à compter du 1^{er} février 2021 de la façon suivante :

- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet avec éventuellement des heures complémentaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention, valide la création du poste d'adjoint technique à compter du 01.02.2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

Travaux d'éclairage public :

Réalisation de travaux d'éclairage – ajout de lanternes à Valençon :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer la sécurité des élèves et des riverains, il est nécessaire de rajouter des lanternes d'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) a fait une étude chiffrée. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 1 528.00 € TTC dont 1 146.00 € TTC à la charge de la commune avec un étalement sur 5 ans.

Réalisation de travaux d'éclairage – renouvellement des foyers de forte puissance :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de renouvellement des foyers d'éclairage public vieillissants dans la commune.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) a fait une étude chiffrée. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 5 729.00 € TTC dont 1 146.00 € TTC à la charge de la commune avec un étalement sur 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents valide ses travaux et accepte les financements qui seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

Assurance des élus :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dotation de 102 € sera attribuée par l'Etat à la commune. Cette dernière a pour but d'aider la commune à payer l'échéance annuelle de l'assurance des élus (AXA).

Travaux d'investissement 2021 – Plan de relance :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions exceptionnelles de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Allier (Plan de relance économique et solidaire).

La commune peut constituer un dossier « bâti » pour un montant de travaux HT de 40 000.00 € maximum correspondant à la sécurisation des bâtiments scolaires et du local technique.

La commune peut également constituer un dossier « voirie » pour un montant de travaux HT de 40 000.00 € maximum correspondant à la réfection des plusieurs routes et chemins de la commune.

Les travaux de sécurisation doivent impérativement être validés par un gendarme référent qui doit venir sur place étudier le projet.

Les travaux doivent impérativement être terminés au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Adopte une validation de principe des projets présentés
- Accepte de solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Départemental, et autres)
- Accepte l'inscription des projets au budget primitif 2021 de la commune

Décision modificative budgétaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative.

En effet des achats de matériels et d'illuminations ont été faits alors qu'ils n'étaient pas initialement prévus sur le budget investissement 2020 de la commune.

Afin de régler les factures correspondantes, il est nécessaire de virer les crédits du budget de fonctionnement (chapitre 022 - dépenses imprévues) sur le budget d'investissement (chapitre 21 – immobilisations). Le montant à virer s'élève à 1027.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte ce virement de crédit et autorise Madame le Maire à signer les opérations comptables nécessaires.

Questions diverses :

- Monsieur Marc JUVIN fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion du SICTOM (facturation des ordures ménagères aux communes).
- Monsieur Philippe MOUSSERIN informe le Conseil Municipal des points suivants :
 - o Des devis ont été sollicités concernant le flochage du véhicule technique (signalisation et sécurité). Coût total s'élevant à 309.00 € TTC. Le Conseil Municipal valide une proposition. L'installation sur le camion est prévue fin décembre.
 - o Travaux :
 - Prévision de réfection des cabanons situés dans la cour de l'école pour le stockage de matériel et fournitures école-cantine
 - Changement des boîtiers « issue de secours », création d'une ligne internet dans le bureau du Maire.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :
 - o Les pompiers de Varennes-sur-Allier tiendront 3 permanences en mairie pour distribuer leur traditionnel calendrier.
 - o 68 repas ont été conçus par le Restaurant de la Truffade et distribués aux anciens de la commune en remplacement du repas qui n'a pu être organisé en raison des conditions sanitaires. Le coût supporté par la commune s'élève à 2 176.00 €.
 - o Prévision d'une réunion d'information concernant la réhabilitation de la station d'épuration
 - o Des dégradations (vandalisme) ont été constatées à l'ancienne salle polyvalente.
- Monsieur Jean-Jacques DUSSART informe le Conseil Municipal des points suivants :
 - o Une réunion a eu lieu en mairie avec Monsieur Maître, Président du SIVOM pour étudier la réclamation faite par M. SART concernant sa facture d'eau annuelle. Sa facture devrait être ramenée à sa consommation moyenne annuelle.
 - o Une réunion de la commission cantine a été organisée en mairie afin d'étudier les menus.
 - o Un extincteur a été acheté pour sécuriser le désherbeur thermique
- Monsieur Gérard BRUN informe le Conseil Municipal qu'un inventaire des routes et chemins de la commune a été fait afin de programmer des travaux de réfection (Piquins-Farainvilliers – La Chaume des Bois). Des devis ont été sollicités.

La séance est levée à 23h00

**Le Secrétaire,
Lydie CLAVEAU**



**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**



